



Commune de Cheseaux

DEMANDE DE NATURALISATION

En application de la nouvelle loi cantonale, en vigueur dès le 1er janvier 2018, les demandes de naturalisation dans le canton de Vaud doivent être présentées auprès du Service de la Population (SPOP) qui initie la demande et la transmet ensuite à la commune pour la poursuite de l'examen.

Tous les renseignements utiles sur la procédure à suivre figurent sur le site cantonal ainsi que les questions cantonales et fédérales (qui peuvent être téléchargées)

[Site internet de l'Etat de Vaud](#)

Les questions communales peuvent être téléchargées sur notre site :

[Questionnaire sans les réponses](#)

[Questionnaire avec les réponses](#)

Renseignements

Contrôle des habitants et Police des étrangers

Maison de Commune

Route de Lausanne 2

Case postale 67

1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Tél. 021 731 95 52

Fax 021 731 95 60

controle.habitants@cheseaux.ch